



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CLUX-VILLENEUVE
DEPARTEMENT SAONE ET LOIRE

Séance du 09/07/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 10

Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

L'andeux mille vingt cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

M. BOUHOT David, M. CAMPANA Michaël, M. JANNIN Michel, M. JOBARD Guillaume, M. JUILLARD Jean-Luc, M. RAFFETIN Nicolas, Mme REMY Nathalie, Mme RENAUD-MALET Marie-Christine, M. VEROT Jacques, M. VITTAUT Alain

Procuration(s) :

Mme COUZON Marie-Françoise donne pouvoir à Mme REMY Nathalie

Etaient absent(s) :

Etaient excusé(s) :

M. CORNOT David, Mme COUZON Marie-Françoise, M. GEORGES Florian

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme RENAUD-MALET Marie-Christine

Modification des statuts du syndicat intercommunale des eaux de la région de Verdun-Ciel

Le Conseil Municipal ;

Vu l'exposé du projet ;

NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION DE VERDUN-CIEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

17/07/2025

et publication du :

17/07/2025

Délib n°2025/07/09/1



ARTICLE 1 : en application du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment de sa cinquième partie (livre II, titre 1er, chapitre II, articles L 5212-1 et suivants), ainsi que de ses articles L 1321-1 à 6, il est formé entre les communes de ALLERIOT, BEY, LES BORDES, CHARNAY-LES-CHALON, CLUX-VILLENEUVE, DAMEREY, FRONTENARD, MONT-LES-SEURRE, NAVILLY, PONTOUX, SAINT-DIDIER-EN-BRESSE, SAINT-MAURICE-EN-RIVIERE, SAUNIERES, SERMESSE, TOUTENANT, VERDUN-CIEL un syndicat intercommunal qui prend la dénomination suivante : "Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Verdun-Ciel"

MAIRIE

ARTICLE 2 : le syndicat a pour objet l'adduction d'eau collective et la distribution d'eau potable.

ARTICLE 3 : le siège du syndicat est fixé à la Mairie de VERDUN-CIEL.

ARTICLE 4 : le syndicat est institué pour une durée illimitée.

ARTICLE 5 : conformément aux dispositions des articles L 5211-6, 7 et 8, L 5212-6 et 7 du C.G.C.T., le comité syndical est composé de délégués élus par les conseils municipaux des Communes membres, à raison de deux délégués titulaires par commune et d'un délégué suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de l'un ou l'autre des délégués.

ARTICLE 6 : le bureau sera composé conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du C.G.C.T.

ARTICLE 7 : les recettes du syndicat sont celles énumérées à l'article L 5212-19 du C.G.C.T.

ARTICLE 8 : un exemplaire des présents statuts est annexé aux délibérations des conseils municipaux sollicitant leur modification et décidant de leur adoption.

Statuts approuvés par le Comité Syndical le 19 mars 2025.

Après avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat intercommunal des eaux de la région de Verdun-Ciel.

Délib n°2025/07/09/1

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CLUX-VILLENEUVE
Le Maire,
Jean-Luc JUILLARD




MAIRIE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CLUX-VILLENEUVE
DEPARTEMENT SAONE ET LOIRE

Séance du 09/07/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 10

Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

L'andeuex mille vongt cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

M. BOUHOT David, M. CAMPANA Michaël, M. JANNIN Michel, M. JOBARD Guillaume, M. JUILLARD Jean-Luc, M. RAFFETIN Nicolas, Mme REMY Nathalie, Mme RENAUD-MALET Marie-Christine, M. VÉROT Jacques, M. VITTAUT Alain

Procuration(s) :

Mme COUZON Marie-Françoise donne pouvoir à Mme REMY Nathalie

Etaient absent(s) :

Etaient excusé(s) :

M. CORNOT David, Mme COUZON Marie-Françoise, M. GEORGES Florian

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RENAUD-MALET Marie-Christine

REMBOURSEMENT ANTICIPE EMPRUNT

Date de convocation

26/06/2025

Date d'affichage

26/06/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

17/07/2025

et publication du :

17/07/2025

Délib n°2025/07/09/2

Le maire informe le Conseil municipal que à la suite d'échanges avec M. EDOT, CDL Bresse Nord, la commune à la capacité de rembourser par anticipation l'emprunt de 210 000€, après réception de confirmation de la Banque Populaire le décompte est le suivant :

Capital restant dû à la date de l'arrêté : 210 000.00€

Intérêt dus entre le 21/05/2025 et le 20/08/2025 : 2 272.26€

Total : 212 272.26€

La Commune économise 2 272.26€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rembourser par anticipation l'emprunt de 210 000€ ainsi que les intérêts et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires pour le bon déroulement administratif.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CLUX-VILLENEUVE
Le Maire,
Jean-Luc JUILLARD



MAIRIE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CLUX-VILLENEUVE
DEPARTEMENT SAONE ET LOIRE

Séance du 09/07/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 10

Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

M. BOUHOT David, M. CAMPANA Michaël, M. JANNIN Michel, M. JOBARD Guillaume, M. JUILLARD Jean-Luc, M. RAFFETIN Nicolas, Mme REMY Nathalie, Mme RENAUD-MALET Marie-Christine, M. VEROT Jacques, M. VITTAUT Alain

Procuration(s) :

Mme COUZON Marie-Françoise donne pouvoir à Mme REMY Nathalie

Etaient absent(s) :

Etaient excusé(s) :

M. CORNOT David, Mme COUZON Marie-Françoise, M. GEORGES Florian

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RENAUD-MALET
Marie-Christine

CARTES JEUNES

Date de convocation
26/06/2025

Le maire donne la parole à Nathalie REMY, 1ère Adjointe au maire.

Date d'affichage
26/06/2025

La commission Politique Sociale propose de renouveler l'opération pour cette année et d'en faire bénéficier les jeunes de la commune âgés entre 11 et 18 ans. La Carte Avantages Jeunes offre plus 3 000 réductions et gratuités dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs ou des services de la vie quotidienne.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

17/07/2025

et publication du :

17/07/2025

Délib n°2025/07/09/3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'acheter des Cartes Avantages Jeunes pour tous les jeunes de la commune et des employés communaux âgés de 11 à 18 ans qui en feront la demande.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CLUX-VILLENEUVE
Le Maire,
Jean-Luc JUILLARD



MAIRIE